

EXPOSE DES MOTIFS DU PROJET DE LOI
PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE
L'ACCORD DE CREDIT IDA N° 7306-BF, SIGNE LE
29 MAI 2023 ENTRE LE BURKINA FASO ET
L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE
DEVELOPPEMENT, POUR LE FINANCEMENT DU
PROJET D'APPUI A L'ENTREPRENEURIAT, AU
DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET A
L'ADOPTION TECHNOLOGIQUE (ECOTEC)

INTRODUCTION

Avec une population majoritairement jeune (77,9%) et rurale (73,7%) selon le RGPH 2019, le Burkina Faso fait face à de nombreux défis dont une demande sociale sans cesse croissante dans les domaines de la formation et de l'emploi, ainsi qu'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt...) avec pour conséquences une migration des populations et une recrudescence des conflits dans les zones d'accueil. Ainsi, les opportunités pour créer des emplois décents pour les jeunes qui rejoignent la population active chaque année deviennent de plus en plus insuffisantes. Autrement dit, la main d'œuvre est peu adaptée à insuffler une dynamique à l'industrie. Il en découle que l'Enseignement et la Formation Techniques et Professionnels (EFTP) sont très peu développés d'où, leur difficulté à induire le changement structurel de l'économie. Depuis lors, les autorités ont pris à cœur les questions de l'EFTP, de la transformation économique et de la création d'emplois. C'est à ce titre que le Gouvernement burkinabè en a fait de ces préoccupations des priorités tant, dans les référentiels nationaux que sectoriels tels que le Plan National de Développement Economique et Social II (PNDES II), le Plan d'actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD), la Politique Nationale d'Enseignement et de Formation Techniques et Professionnels (PN-EFTP), la Politique Nationale de l'Emploi (PNE) et la Politique Sectorielle Transformations Industrielles et Artisanales (TIA), etc.

Par ailleurs, les problématiques de la création d'emplois, de la transformation et de la modernisation économique sont au centre des préoccupations actuelles au Burkina Faso. Pour ce faire, disposer d'un secteur privé moderne et compétitif sur le plan interne et externe est fondamental. Ce projet s'inscrit dans cette logique et ambitionne d'appuyer le Gouvernement du Burkina Faso dans ses efforts de démantèlement des contraintes liées au développement du secteur privé afin de faire de lui un véritable moteur de création de richesses et d'emplois durables et bien rémunérés.

C'est fort de ces constats que le Burkina Faso avec l'appui de la Banque envisage la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTEC), dont l'objectif est de soutenir la création d'emplois et la transformation économique par l'accroissement de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux financements, aux marchés, aux technologies et à une main-d'œuvre compétente et diversifiée.

Le présent exposé de motifs est élaboré en vue de la ratification de l'accord de financement conclu le 29 mai 2023 à Ouagadougou pour la mise en œuvre du Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTEC).

1- OBJECTIFS, ZONES D'INTERVENTION ET BENEFICIAIRES DU PROJET

1.1- Objectif Global

L'objectif de développement du projet est de « soutenir la création d'emplois et la transformation économique par l'accroissement de l'accès des Petites et Moyennes Entreprises (PME) aux financements, aux marchés, aux technologies et à une main-d'œuvre mieux formée ».

1.2- Zones d'intervention du projet et bénéficiaires

Le projet couvre le territoire national et concerne les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPME) du secteur formel et informel, les structures du Ministère du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et de la Promotion des Petites et Moyennes Entreprises (MDICAPME) en charge de l'amélioration du climat des affaires, les structures du Ministère de l'Education Nationale et de la

Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) en charge de la formation technique professionnelle et les structures partenaires de la formation professionnelle par l'apprentissage.

2- DESCRIPTION TECHNIQUE DU PROJET

2.1- Composantes du projet

Le Projet d'Appui à l'Entrepreneuriat, au Développement des Compétences et à l'Adoption Technologique (ECOTEC) s'exécutera à travers quatre (4) composantes que sont :

Composante 1 : Renforcer l'environnement propice au développement des MPME

La composante 1 a pour objectif de renforcer l'environnement propice au développement des MPME. Pour ce faire, il améliorera de manière sélective l'environnement favorable aux entreprises et renforcera les capacités des entreprises. Elle est subdivisée en deux sous-composantes. (i) *Sous-composante 1.1: Appui institutionnel et amélioration de l'environnement des affaires* (ii) *Sous-composante 1.2 : Renforcement des capacités des MPME et adoption de technologies.*

La première sous composante financera l'assistance technique, les biens et la formation pour soutenir les efforts du Gouvernement visant à améliorer l'environnement global favorable aux entreprises, en mettant l'accent sur les réformes à l'échelle de l'économie et sur certaines initiatives sectorielles. Les priorités de réformes seront réalisées grâce à deux séries d'actions : i) un effort à l'échelle de l'économie pour moderniser l'interface public-privé et rationaliser l'accès aux services publics, ii) un soutien à des initiatives sectorielles.

Quant à la deuxième sous composante, elle vise la promotion de l'entrepreneuriat, le renforcement des compétences des PME et le soutien aux investissements. Elle est structurée autour de deux programmes de soutien : i) le Programme d'entrepreneuriat et de renforcement des capacités des entreprises, ii) le Fonds de partenariat pour l'adoption de technologies et la transformation verte.

Le premier programme aidera à développer les capacités entrepreneuriales et les mentalités grâce à une combinaison de formation et de coaching. Les activités à dérouler seront adaptées pour atteindre les groupes défavorisés, en particulier les femmes et les jeunes entrepreneurs, ainsi que les personnes déplacées internes (PDI) au Burkina Faso. Aussi, ce programme fournira des services de consultation et d'autres services de développement des affaires par le biais d'un groupe pour soutenir l'adoption de la technologie, les pratiques de gestion et l'accès au marché en mettant l'accent sur les certifications écologiques et de qualité.

Quant au Fonds de partenariat pour l'adoption de technologies et la transformation verte, il cofinancera des investissements dans des biens d'équipement et de l'assistance technique pour soutenir l'adoption de technologies, l'innovation commerciale et de produits, ainsi que l'utilisation de certifications de produits et d'accréditations de qualité.

Composante 2 : Améliorer l'accès au financement pour les MPME et les investissements verts

La deuxième composante permet d'accroître l'accès au financement pour les MPME et les investissements privés verts dans la résilience et l'adaptation aux changements climatiques à travers l'opérationnalisation d'un dispositif de garantie partielle de portefeuille (GPP) qui sera géré par la Société Financière de Garantie Interbancaire du Burkina (SOFIGIB). Il est également prévu la création d'un guichet vert qui applique l'outil CAFI pour garantir des prêts pour des investissements dans des projets liés à l'efficacité des ressources, aux énergies renouvelables, à la symbiose agro-industrielle, à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, etc. Il s'agira de promouvoir des solutions d'énergie renouvelable autour de l'énergie solaire et de la biomasse, qui peuvent aider à faire face à la contrainte de l'électricité erratique et de l'utilisation de générateurs diesel. La composante financera la création et la dotation d'un guichet pour les régions mal desservies.

La composante financera également une assistance technique afin de renforcer la capacité des Institution financière participante (IFP) à évaluer le risque des petits prêteurs et à réévaluer les exigences en matière de garanties, en plus de promouvoir et d'évaluer les prêts pour les investissements verts.

Composante 3 : Développement d'une main-d'œuvre productive et entrepreneuriale

L'une des principales priorités de la Stratégie nationale pour l'EFTP est d'accroître le nombre de personnes possédant les compétences techniques et professionnelles nécessaires à l'emploi et à l'esprit d'entreprise dans le secteur privé. Cette composante aidera à résoudre les problèmes de déficit de compétences en adoptant une approche ciblée directement sur l'amélioration de la prestation formelle de l'EFTP au niveau secondaire et l'accroissement des possibilités de formation non formelle reconnues pour les jeunes peu qualifiés.

La troisième composante soutiendra le développement ciblé des compétences en augmentant l'accès à des programmes de formation, en renforçant la qualité des programmes, en veillant à ce que les programmes de formation soient guidés par les besoins du secteur privé et en améliorant l'inclusion des programmes en mettant l'accent sur les femmes et les communautés marginalisées. La nature de la formation axée sur la demande sera fondée sur une nouvelle approche de la formation calquée sur le système de formation en alternance pour soutenir le développement de compétences pertinentes pour l'industrie.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence contingente (CERC)

Cette composante pourrait financer une intervention d'urgence conditionnelle (CERC). Elle est incluse pour offrir une flexibilité pour recentrer la portée des activités en cas de catastrophe naturelle, de sécurité, d'urgence ou d'événements catastrophiques, qui se seraient déclenchés à la suite de la proclamation de l'état d'urgence ou de la déclaration de catastrophe. Cette composante est introduite compte tenu de l'insécurité croissante dans certaines parties du pays et des incertitudes qui y sont associées.

2.2. Résultats attendus

Les principaux résultats attendus sont :

- 5 réformes de l'environnement favorable aux entreprises mises en œuvre ;
- 1 300 entrepreneurs et entreprises participant au Programme de renforcement des capacités ;
- 750 entrepreneurs et entreprises bénéficient du Fonds de partenariat ;
- 16 000 000 dollars US de co-investissements privés mobilisés par le Fonds de partenariat ;
- 800 entreprises ont reçu un nouveau prêt d'une IFP ;
- 17 600 stagiaires/étudiants participent à des programmes de formation améliorés ;
- 750 enseignants formés.

3- COUT DU PROJET ET CARACTERISTIQUES DU FINANCEMENT

3.1- Coût du projet

Le projet est financé par la Banque mondiale pour un montant global de 150 900 000 Euros, soit 98 983 911 300 FCFA sous forme de crédit.

3.2- Caractéristiques du financement

Les conditions relatives à la mise en œuvre de l'accord de financement sont les suivantes :

Accord de Crédit n° N° 7306– BF	
Montant du crédit	150 900 000 Euros, soit 98 983 911 300 FCFA
Date de signature de l'accord	29 mai 2023
Date initiale d'entrée en vigueur	25 septembre 2023
Commission d'engagement	½ de 1% sur le montant non décaissé
Maturité du crédit	50 ans
Différé d'amortissement	10 ans
Date de clôture	30 juin 2029

CONCLUSION

A terme, le présent financement contribuera à soutenir les efforts du gouvernement dans la relance des activités économiques, l'amélioration sensible du climat des affaires au Burkina Faso et le développement d'une main d'œuvre productive et qualifiée au service d'un secteur privé résilient.

Le Ministre de l'Economie, des Finances et de la
Prospective



Aboubakar NACANABO

Chevalier de l'Ordre du Mérite de l'Economie et des Finances